



Le 3 novembre 2010

Ali Chaisson  
335, rue Duckworth — 3<sup>e</sup> étage  
St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador)  
A1C 1G9

Monsieur,

**Objet : Investcan Energy Corporation—Programme sismique du plateau continental du Labrador, 2010-2017 Évaluation environnementale**

---

Canada – Terre-Neuve-et-Labrador L'Office des hydrocarbures extracôtiers (C-TNLOHE) a examiné les renseignements relatifs à l'évaluation environnementale (EE) concernant le programme de levé sismique proposé dans la zone au large du Labrador, tel que décrit dans les documents « *Environmental Assessment for Proposed Seismic Program Offshore Labrador* » (janvier 2010) et « *Investcan Energy Corporation Environmental Assessment Addendum Proposed Seismic Program Offshore Labrador* » (mai 2010). C-TNLOHE, en tant qu'autorité responsable en vertu de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*, a pris sa décision concernant l'évaluation environnementale du Projet. Une copie de sa décision est jointe à titre d'information.

Le rapport d'EE et l'addenda à l'EE mentionnés ci-dessus décrivent le Projet suffisamment en détail et fournissent une évaluation acceptable des effets environnementaux potentiels du Projet. Nous avons tenu compte de ces renseignements et de l'avis des organismes consultatifs de l'Office et avons déterminé, conformément à l'alinéa 20(1)a) de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (LCEE), que le projet n'est pas susceptible d'entraîner des effets environnementaux négatifs importants, suivant l'application de mesures d'atténuation.

Au moment de présenter une demande pour obtenir d'autres autorisations à l'égard du programme dans la zone du projet, Suncor Energy devra fournir des renseignements à C-TNLOHE. Ces renseignements doivent décrire les activités proposées, confirmer que les activités du programme proposé s'inscrivent dans la portée du programme précédemment évalué et indiquer si, avec ces renseignements, les prévisions de l'EE restent valables. De plus, Suncor Energy fournira des renseignements concernant la gestion adaptative des exigences de la *LEP* dans le cadre des activités du programme (p. ex., ajout de nouvelles espèces ou d'habitats essentiels à l'annexe 1; mesures d'atténuation supplémentaires; mise en œuvre de stratégies de rétablissement ou de plans de surveillance). Si des changements sont apportés à la portée du programme ou si de nouveaux renseignements deviennent disponibles et pourraient modifier les conclusions de l'EE, une EE révisée sera alors nécessaire au moment de demander une autorisation ou un renouvellement.

Il est recommandé que les conditions suivantes soient annexées aux autorisations délivrées par C-TNLOHE à l'égard du programme de levés sismiques, tel que décrit dans les rapports d'évaluation environnementale mentionnés ci-dessus :

**Pour les programmes de levés sismiques :**

- *Investcan Energy Corp. doit mettre en œuvre ou faire en sorte que soient mises en œuvre toutes les politiques, pratiques, recommandations et procédures de protection de l'environnement incluses ou mentionnées dans l'« Environmental Assessment for Proposed Seismic Program Offshore Labrador » (janvier 2010) et dans l'« Investcan Energy Corporation Environmental Assessment Addendum Proposed Seismic Program Offshore Labrador » (mai 2010).*
- *Investcan Energy Corporation ou ses entrepreneurs arrêteront la batterie de canons à air si un mammifère marin ou une tortue de mer inscrits comme étant une espèce **en voie de disparition ou menacée** (conformément à l'annexe 1 de la LEP) est aperçu à moins de 500 mètres de la zone de sécurité pendant les procédures de démarrage progressif ou pendant que les canons à air fonctionnent.*

Si vous avez des questions sur les renseignements annexés ou si vous souhaitez discuter du processus d'évaluation environnementale, vous pouvez me joindre au 709 778-1431 ou par courriel au [eyoung@cnlopb.nl.ca](mailto:eyoung@cnlopb.nl.ca).

Meilleures salutations,

*Original signé par E. Young*

Elizabeth Young  
Agente d'évaluation environnementale

p. j.

c. c. D. Burley